

Le collectif des dix-huit anciens étudiants de la filière marine marchande de l'EPCA, année académique 2007-2009, écrit à Ali Bongo

Ces derniers, via leur porte-parole Bekale-b'Endamne, sollicitent son « intervention et instruction auprès de Monsieur le Premier ministre, chef du gouvernement, et de Monsieur le ministre de la Fonction publique, de la Réforme administrative et du Cadre juridique institutionnel », afin que leur soient remis leurs diplômes, non sans réclamer l'élaboration de « notre texte portant contractuel hors statut signé par Monsieur le Premier ministre, chef du gouvernement ».

Le collectif s'en remet à la sanction du chef de l'Etat en ces termes : « Pour la mémoire de feu président Omar Bongo Ondimba, nous sollicitons votre haute intervention auprès de Monsieur le ministre de la Fonction publique, qui fait de la rétention, en vue de la résolution définitive de notre situation d'injustice et arbitraire pour les faits ci-dessous expliqués. En 2007, nous sommes déclarés admis au concours de l'EPCA, c'est le ministère de la Marine marchande et des Equipements portuaires, département autonome à l'époque, qui exprime le besoin pour le renforcement des capacités en ressources humaines en fonction des projets à réaliser dans le secteur maritime compte tenu du manque de personnel non qualifié dans ledit secteur. Il s'agissait notamment des projets énumérés ci-après ; la construction du port de Mayumba ; la construction du port en eau profonde du Cap Santa Clara ; la réhabilitation de la délégation maritime de Lambaréné ; la construction des stations maritimes de Kango, Cocobeach et Ndjolé. Feu Omar Bongo Ondimba avait instruit ce dossier à l'archevêque de Libreville, autorité religieuse, pour régler cette situation. En effet Monsieur le président, il y a de cela sept ans que cette situation demeure irrésolue malgré vos très hautes instructions à Monsieur le secrétaire général de la présidence de la République qui a reçu le collectif le 12 mai 2015 à la présidence de la

République en présence des membres du gouvernement concernés par notre situation, au rang desquels la ministre sortante en charge des Transports, Madame Paulette Mengue m'Owone, et le ministre de la Fonction publique, Monsieur Jean Marie Ogandaga. A pris part à cette rencontre également, votre conseiller juridique, Monsieur Guy Rossatanga Ringault. L'actuel président de l'Assemblée nationale a été saisi également de cette situation lorsqu'on sait qu'il gère l'institution qui contrôle l'action du gouvernement, Monsieur le Premier ministre, chef du gouvernement, n'arrive pas à solutionner ce dossier dans le cadre de la continuité du service public, dès lors que ses prédécesseurs, au rang desquels Paul Biyoghe Mba, Raymond Ndong Sima ont réglé ce problème.

Monsieur le président, il s'agit de 18 familles en détresse sociale. Est-il nécessaire de vous rappeler vos propres propos que « je serai heureux quand les Gabonais le seront » ? Mais les étudiants de l'EPCA, filière marine marchande ne sont pas heureux.

Monsieur le président, un juriste politologue français, Georges Burgo, a dit que « l'Etat est la somme des institutions mises en place pour rendre noble à l'obéissance ».

En conclusion, nous disons que votre ministre de la Fonction publique ne respecte pas les institutions et ceux qui les incarnent, en l'occurrence vous et le Premier ministre, chef

de gouvernement, chef de l'administration. Le fait de refuser de recevoir le directeur de cabinet du secrétaire général du Conseil national de sécurité et le directeur de cabinet adjoint du Premier ministre confirme nos propos de non respect à l'autorité. C'est pour cela, Excellence Monsieur le président de la République, que nous sollicitons votre arbitrage.

Monsieur le ministre des Transports a joué sa partition en confirmant la durée de notre formation de 15 mois à l'EPCA pour une durée primitive de 18 mois. La loi 21 de 1978 portant création de l'EPCA nous donne la possibilité de bénéficier d'un séminaire pour valider notre année académique et le ministre des Transports attend la réaction de son collègue de la Fonction publique pour la remise de nos diplômes et l'élaboration d'un texte portant contractuel. La solution et la résolution de nos problèmes se trouvent entre les mains du tout puissant ministre Ogandaga. A ce sujet, Monsieur le président, il vous revient donc de décider.

Voici, en substance et grosso modo, la substance de notre correspondance soumise à votre appréciation ».

La liste des membres du collectif :



Contrôleurs des affaires maritimes, cycle B1

Bekale-b'Endamne
Rodrigue Ndaki ; Pierre Marcelle Eyeghe ; William Jean de Dieu Toko ; Honorine Moutsinga ; Tatiana Pemba Rolenga ; Gertrude Mindzie Ekoro ; Huguette Hortense Mezui ; Carine Minkoue Obame ; Arlene Ndong Liliane ; Alain Christophe Bengault ; Gaétan Wora Andjombouet ; Alphonsine Azoza Boukinda ; Gislain Cubhi ; Dzidzi Bouang Pensée Forlie ».
Le collectif répond à ces numéros : 06 37 80 15 / 06 69 64 89